

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

14 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 14 septembre 2015 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin et Pâquerette Coulombe et messieurs Dominique Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

La conseillère madame Nathalie Ayotte est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2015-09-117 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2015-09-118 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2015

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2015.

ADOPTÉE

2015-09-119 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 11 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 11 août au 8 septembre 2015, pour un montant de 79,426.11 \$ et numérotés consécutivement de 2419 à 2434 pour les chèques de payes et de 3008 à 3071 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2015-09-120 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT – TRAVAUX ROUTE DES
CRAPAUDS # 4098**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 4098 Route des Crapauds – 8,124.31 \$ incluant les taxes
Description des travaux : Location de pelle, camion et gravier pour dégager les abords de la route.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au surplus accumulé non affecté pour une somme de 7,418.57 \$ considérant qu'il n'y a plus de réserve pour ce poste.

ADOPTÉE

**2015-09-121 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT – DOSSIER ÉMILIE
SIMARD - # 1073**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 1073 Dossier Émilien Simard – 945.73 \$ incluant les taxes
Période du : 3 mars au 18 mars 2015.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2015-09-122 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES BPR –
HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SUIVI DE GARANTIE
ET SUPPORT D'OPÉRATION - FACTURE # 13032689**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 13032689 - Suivi de garantie et support d'opération du 2015-05-30 au 2015-07-24 – 283.49 \$ incluant les taxes.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2015-09-123 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT
FACTURES DIVERSES POUR RÉPARATION RAMPE DE MISE À
L'EAU**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

- Facture # 010 du 16 août 2015 de Georgio Lavoie – 1,425.00 \$
Description des travaux : location moulin portatif pour bois rampe de mise à l'eau ;
- Facture # 02 du 16 août 2015 Ferme Roly Turcotte – 1,115.00 \$
Description des travaux : location de tracteur pour transport de bois rampe de mise à l'eau.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté à la subvention du Pacte rural pour ce projet et l'autre partie au poste budgétaire prévu pour ces dépenses.

ADOPTÉE

**2015-09-124 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
VÉOLIA – NETTOYAGE STATION POMPAGE EAUX USÉES - #
00794812**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 00794812 Véolia – 1,688.81 \$ incluant les taxes
Description des travaux : Nettoyer station pompage avec vacuum et opérateur.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2015-09-125 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT
FACTURES MÉTAL EN FEUILLES – RÉPARATION MODULE DE
JEUX HAVRE DE PÊCHE- # 62956 ET 62955**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

- Facture #62955 Métal en feuilles – 837.02 \$ incluant les taxes
Description des travaux : Fabriquer 12 supports en aluminium avec soudure;
- Facture # 62956 Métal en feuilles – 224.20 \$ incluant les taxes
Description des travaux : pièces pour assemblage.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2015-09-126 DÉROGATION MINEURE – 127, RUE DU ROSAIRE

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 3 septembre 2015, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par Monsieur Gérard Coulombe ayant pour effet d'autoriser, eu égard à l'immeuble sis au 127, rue du Rosaire, cadastre 3 168 598, dans la zone 27 - R :

Nature de la demande :

Autoriser qu'une clôture latérale en bois soit implantée à la limite de l'emprise de la rue, au lieu d'être à une distance minimale de 50 centimètres de celle-ci;

Autoriser que cette même clôture ait une hauteur de 1.3 mètre dans la marge de recul avant, au lieu de la hauteur maximale permise de 1.0 mètre. La marge de recul avant a une profondeur de 3.0 mètres à partir de l'emprise de la rue.

Raisons :

Clôture déjà érigée.

Considérant qu'avis a été affiché sur le territoire de la municipalité aux deux endroits désignés par le Conseil le 13 août 2015 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la directrice générale a avisé à la séance tenante qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro 2015-15003 et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE

2015-09-127 PRÉPARER UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES ET ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES HIVERS 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018 (3 ANS)

Considérant que le contrat pour le déneigement des rues et routes de la municipalité prend fin cette année;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches demande à la directrice générale de préparer un appel d'offres ainsi que le devis pour le déneigement des rues du village et de la route des Grosses-Roches pour les hivers 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018.

1 Le responsable de l'appel d'offres de la Municipalité

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne la seule personne suivante comme responsable de l'appel d'offres :

- ❖ *Linda Imbeault*
- ❖ *Directrice générale & secrétaire-trésorière*
- ❖ *122, rue de la Mer C.P. 69 Grosses-Roches (Québec) G0J 1K0*
- ❖ *Téléphone : 418-733-4273 Télécopieur : 418-733-4273*
- ❖ grossesroches@lamatanie.ca

QUE la directrice générale est autorisée à publier l'appel d'offres sur le site SEO et dans un journal local.

ADOPTÉE

2015-09-128 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. EMPRUNT PAR BILLET DE 294 600 \$ - PROJET MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE-REFINACEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRS) PRÉSENTS(TES) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 21 septembre 2015 au montant de **294 600 \$** effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 268. Ce billet est émis au prix de **98,53800** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

46 200 \$	1,75 %	21 septembre 2016
47 500 \$	1,85 %	21 septembre 2017
48 700 \$	1,95 %	21 septembre 2018
49 800 \$	2,10 %	21 septembre 2019
102 400 \$	2,25 %	21 septembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

**2015-09-129 AUTORISATION D'EMPRUNT PAR BILLET TOTAL 294 600 \$ -
TERME 5 ANS – AUTORISATION DE SIGNATURES - PROJET
MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE- REFINACEMENT**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Grosses-Roches souhaite emprunter par billet un montant total de 294 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
268	222 000 \$
268	72 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 294 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 268 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 21 septembre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	46 200 \$
2017	47 500 \$
2018	48 700 \$
2019	49 800 \$
2020	51 100 \$(à payer en 2020)
2020	51 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Grosses-Roches émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 septembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 268, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2015-09-130 APPROBATION PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

Attendu que la Municipalité de Grosses-Roches a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la Municipalité de Grosses-Roches doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elles pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-09-131 AUTORISATION DE FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR RENCONTRE VIVRE, AGIR ET VIEILLIR EN SANTÉ À RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal autorise madame Pâquerette Coulombe, conseillère et responsable du dossier MADA, à représenter la municipalité lors d'une rencontre qui aura lieu le 4 septembre prochain à Rimouski sur « Vivre, agir et vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent ».

QUE ledit conseil approuve la dépense et le paiement pour les frais de déplacement de madame Coulombe.

ADOPTÉE

2015-09-132 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT POUR ACHATS DE FLEURS AUX DOYENNES DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal autorise la dépense et le paiement pour l'achat de fleurs à remettre aux doyennes de la municipalité.

M. le Maire ira porter les bouquets de fleurs à Madame Simone Thérien pour souligner ses 97 ans le 24 septembre prochain ainsi qu'à une ancienne résidente de Grosses-Roches qui est présente au foyer d'accueil à Matane, Madame Estelle Marin qui a fêté ses 100 ans le 8 février dernier.

ADOPTÉE

Varia :

Équipements supralocaux : M. Morin a donné un compte rendu des dernières rencontres avec les municipalités participantes et la Ville de Matane. Aucune décision n'a été prise pour l'instant, d'autres rencontres auront lieu et M. Morin reviendra sur le sujet à une séance subséquente.

Rapport du service incendie : Le préventionniste a visité le bâtiment qui sert de garage municipal et caserne et il a constaté diverses anomalies que la municipalité doit corriger. La secrétaire est priée de faire faire les travaux pour corriger la situation.

Hommage aux musiciens de Grosses-Roches : La directrice générale est priée de communiquer avec monsieur Sébastien Thibault, concepteur, pour mettre de l'avant le montage de la plaque hommage.

École : M. Morin donne un compte rendu de la rencontre qu'il a eu avec madame Lefrançois.

2015-09-133 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21 h 00.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

André Morin
Maire